

COMPTE-RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2013 (20h30)

Présents : M. Gérard CROZIER, Maire, M. Jean-Michel CHAGNON, Mme Catherine BESSON, Mme Jocelyne CASTON, M. Guy VIGLIOCCO, adjoints, M. Bernard VINCENT, Mmes Martine COTTE, Bernadette GOLIN, MM. Denis CORNILLON, Christian SIRON, Bernard COMTE, Olivier MIGNERIEY, Jacky COLLIGNON, Albert PETIT, Mme Corinne RINGUENOIRE.

Excusés : M. Jean-François DURAND (procuration à Bernadette GOLIN), Mmes Martine DEUS, Roselyne RASPAIL (procuration à Jean-Michel CHAGNON).

Secrétaire de séance : M. Olivier MIGNERIEY.

Avant d'ouvrir la séance, le Maire souhaite que l'assemblée ait une pensée pour les familles allexoises durement touchées ces dernières semaines par des accidents de la route.

La lecture du compte-rendu de la séance du conseil municipal précédente n'a soulevé aucune observation.

VOIRIE - Programme 2013 et demande d'aide financière au Conseil Général (FDAC) :

Le Maire rappelle aux conseillers que les dépenses d'entretien de voirie sont des dépenses obligatoires et que des crédits sont inscrits au budget prévisionnel chaque année. Il rappelle qu'un marché à bons de commande a été signé avec l'entreprise COLAS RHONE ALPES AUVERGNE en 2013 pour une durée d'un an, et que ce marché peut être reconduit trois fois. C'est donc l'entreprise COLAS qui exécutera les travaux de voirie en 2013, estimés à 145 919,10 € HT. Bernard COMTE, conseiller délégué à la voirie liste en détail le programme définit par la commission voirie et qui comprend la réfection totale ou partielle du Chemin des Burdins, Impasse des Bérengères, Le Haut de Bancel, le Chemin de la Résistance, le Chemin des Semailles, le parking de l'Aquarium des tropiques, la reprise d'un seuil Impasse des Bouleaux, et surtout la première tranche de travaux (enrochements) Chemin des Cottés. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité le programme de travaux tel que présenté et sollicite l'aide financière du Conseil général de la Drôme, au titre du Fonds Départemental d'Aide aux Communes. Le Maire précise que le montant de travaux prévu au budget n'est pas atteint ; il reste des crédits disponibles pour d'éventuels travaux imprévus ou d'urgence.

ELECTRIFICATION RURALE - Renforcement du réseau BT à partir de Mouret :

Le Maire présente un projet de renforcement électrique à partir du poste Mouret proposé par le Syndicat Départemental des Energies de la Drôme (SDED), consistant à renforcer la ligne aérienne existante entre la RD 93a et la propriété BROCHIER (environ 200 mètres) et à enfouir une partie la ligne sur 162 mètres. Les travaux sont évalués à 42 987,43 € HT. Ils sont entièrement pris en charge par le SDED. Le Conseil est favorable à la réalisation des travaux.

RESTRUCTURATION DE LA SALLE POLYVALENTE – Souscription d'un emprunt :

Le Maire rappelle que les travaux de restructuration de la salle polyvalente seront réalisés en partie grâce à un emprunt de 350 000 €, conformément aux prévisions budgétaires. Quatre établissements bancaires ont été sollicités. La proposition la plus avantageuse a été formulée par le Crédit agricole qui propose un prêt sur 12 ans, à taux fixe 2,80 % réduit à 2,55 % avec versement des fonds le 18 juillet 2013 et remboursement de la première échéance le 03 janvier 2014. Les échéances seront constantes et annuelles. Le coût total du crédit s'élève à 60 768,68 €. Le Conseil autorise à l'unanimité le Maire à signer le contrat de prêt.

SALLE DES GALETS - Bilan financier des travaux :

Le Maire rappelle la décision n° 20-2012 en date du 2 août 2012 relative à la signature des marchés avec les sept entreprises retenues pour réaliser les travaux. Il dresse un bilan financier et demande aux conseillers municipaux de valider les plus-values supérieures à 5 % pour chaque lot concerné, même si sur la globalité du chantier, elles sont largement compensées par des moins-values. Les travaux auront en effet coûté 105 891 € HT au lieu de 110 517 € HT, soit une économie de 4 626 €. Le Maire est ainsi autorisé à signer les avenants relatifs aux marchés signés avec l'entreprise VIGNAL (lot 5) + 755,96 € HT, avec l'entreprise MOULIN (lot 6) + 521,39 € HT, et avec l'entreprise SAPEC (lot 7) + 4 079,80 € HT.

PROJET « VELOROUTE » - Avis sur l'itinéraire :

Le Maire indique qu'un projet intitulé « véloroute », initié par la Communauté de Communes du Val de Drôme, concerne six communes de la Vallée de la Drôme : Livron-sur-Drôme, Loriol, Alex, Eurre, Grâne,

Chabrillan et Divajeu. L'objectif est d'offrir à la population locale et aux touristes, une voie sécurisée le long de la rivière Drôme. Il s'agit d'une initiative qui s'inscrit plus largement dans une dynamique régionale.

Le Conseil municipal émet un avis favorable au projet de tracé passant par le centre du village, sous réserve des financements attachés à ce projet, de l'entretien des aménagements qui seront proposés, du respect des droits de propriété (La Riaille), et d'une concertation avec les riverains, exploitants agricoles et autres utilisateurs, et enfin sous réserve de la prise en compte du risque inondation au lieu-dit de l'entonnement des digues de la rivière Drôme nécessitant la mise en place d'un plan de gestion des atterrissements.

La parole est aussi donnée au public, qui approuve l'initiative.

CCVD – Nouvelles modalités de composition du conseil communautaire :

La réforme territoriale engagée en 2010 implique une modification de la composition des conseils communautaires. Le législateur prévoit à partir du prochain renouvellement des équipes intercommunales (mars 2014), que le nombre de sièges à pourvoir varie en fonction de la taille démographique, que ces sièges soient répartis à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, en respectant quatre critères : 1/ Chaque commune doit avoir au minimum un délégué. 2/ Aucune commune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges. 3/ La répartition doit tenir compte de la population de chaque commune. 4/ Le nombre de sièges du Conseil sera plafonné en fonction du nombre total de sièges que les communes obtiendraient si elles n'aboutissaient pas à un accord.

Le nombre de délégués ou « conseillers communautaires » selon le nouveau terme, est donc appelé globalement à baisser. Néanmoins, pour assurer une meilleure représentativité des communes, la Communauté de Communes propose une alternative. La loi ouvre en effet la possibilité d'un accord local, et la CCVD souhaite user de cette possibilité. Actuellement, le conseil communautaire est composé de 90 délégués (10 pour Livron, 7 pour Loriol, 4 pour Alex, 3 pour Grâne, Montoisson, Eurre, et 2 pour les autres communes). La nouvelle loi réduirait leur nombre à 67 (15 pour Livron, 10 pour Loriol, 4 pour Alex, 3 pour Grâne, Montoisson, 2 pour Eurre et 1 pour les autres communes). La CCVD propose de fixer le nombre de délégués à 72 (10 pour Livron, 7 pour Loriol, 4 pour Alex, 3 pour Grâne, Montoisson, Eurre, 2 pour les douze communes dont la population est comprise entre 201 et 1 000 habitants, et 1 pour les dix-huit communes dont la population est inférieure à 200 habitants). Ces dernières garderont la possibilité de nommer un délégué suppléant de sexe opposé. Le respect de la parité sera d'ailleurs exigé à tous les niveaux.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité et sans réserve, la proposition formulée par la Communauté de Communes du Val de Drôme.

BUDGET COMMUNAL 2013 – Décision modificative n° 1 :

Le Conseil accepte de retirer 160 € de l'article 60632 « Fournitures de petit équipement », pour les inscrire à l'article 6574 « Subventions aux associations ». Les conseillers sont d'accord pour verser une subvention à l'association de gestion de la future MARPA (maison pour personnes âgées) pour l'aider à supporter les premiers frais en attendant la construction du bâtiment et le règlement des loyers par les résidents.

Dans un deuxième temps, le trésorier municipal demande à la collectivité de considérer les participations communales versées au Syndicat des Energies de la Drôme comme des « subventions d'équipement », lorsqu'il s'agit notamment de travaux d'aménagement esthétiques de réseaux. Les crédits inscrits à l'article 6554 (68 888 €) sont par conséquent transférés à la section d'investissement du budget, au chapitre 204.

PARTICIPATION D'UN AGENT COMMUNAL A UNE SORTIE SCOLAIRE :

Le Maire indique que le Directeur de l'Ecole publique sollicite son autorisation pour qu'une ATSEM de l'école maternelle puisse participer à l'encadrement de la sortie scolaire prévue les 17, 18 et 19 juin prochain, au Centre du Val d'Oule à la Motte Chalancon. Le Comité Technique Paritaire (CDG 26), préalablement interrogé a émis un avis favorable à l'aménagement horaire proposé pendant la durée du séjour et à la récupération horaire qui en découle. Le Conseil valide à son tour la proposition.

DIVERS

• Interventions des adjoints et présidents de commissions

Bernard COMTE, conseiller délégué à la voirie, indique que la résine a été posée sur le trottoir Montée de Laye, sur le rond-point matérialisée au sommet de la Montée, ainsi que sur le trottoir Allée de la Mairie.

Bernadette GOLIN, conseillère déléguée aux associations, annonce la soirée du 13 juillet organisée par le Club de Tennis, l'opération « Opéra et Châteaux » le 29 juin prochain, un nouveau concert des « Robinzon » (jeunes chanteurs russes) au mois d'août, et le forum des associations prévu cette année le 7 septembre. Olivier MIGNEREY, conseiller, ajoute qu'il organise avec quatorze artistes locaux la manifestation « L'art à la maison » les 1, 2, 8 et 9 juin, sur le thème du déplacement.

Guy VIGLIOCCO, adjoint délégué, annonce la célébration de l'appel du 18 juin à 18h00.

Jocelyne CASTON, adjointe déléguée à la communication et au tourisme, rend compte de la première réunion du groupe de suivi de la Taxe de séjour instaurée le 1^{er} janvier, et termine en annonçant la reconduite du concours des maisons fleuries et la publication imminente du bulletin municipal n° 27.

Catherine BESSON, adjointe déléguée aux affaires scolaires, indique que les effectifs scolaires prévus pour la rentrée 2013 sont stables. Les membres de la commission école assisteront avec quelques enseignants, à une démonstration du nouvel outil pédagogique qu'est le tableau numérique interactif. Un conseil d'école est prévu le 24 juin. La commande des dictionnaires pour les élèves admis en 6^{ème} est en cours. Avant la fin d'année scolaire, des élèves des deux écoles seront également accueillis en Mairie pour visiter les locaux et rencontrer le Maire.

Jean-Michel CHAGNON, 1^{er} adjoint, président de la commission travaux, rappelle le démarrage du chantier de restructuration de la salle polyvalente. Il donne lecture des permis de construire et déclarations préalables accordés depuis le 18 février 2013.

Le Maire termine en rappelant qu'en réponse à la recrudescence de vols, il souhaite pouvoir mettre en place le dispositif de « voisins vigilants » avec le concours de la Gendarmerie. Deux quartiers sont déjà intéressés. Des problèmes de voisinage sont également recensés et les aboiements de chiens en sont souvent à l'origine. Il appelle les habitants à plus de responsabilité et de vigilance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance publique a été levée à 22h45.